

Contexte général international

A Gaza, les habitant·es de l'enclave palestinienne subissent depuis plus de 600 jours de bombardements, des déplacements forcés et une famine imposée aux civils comme méthode de guerre. Le gouvernement israélien mène une guerre génocidaire et la situation humanitaire est catastrophique. Cette politique belliciste de B. Netanyahu, compromet toute possibilité d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, affaiblissant toujours davantage la force du droit international. Le SNES-FSU rappelle sa revendication de l'existence d'un droit des peuples à disposer d'un État, d'un règlement pacifique, et appelle à participer aux mobilisations intersyndicales contre la guerre à Gaza.

Par ailleurs, le gouvernement israélien a aussi ouvert un front contre l'Iran par une campagne intense de bombardements contre les installations nucléaires du régime iranien, mais aussi contre des cibles civiles. Le SNES-FSU condamne l'intervention américaine contre l'Iran. L'extrême droite américaine et israélienne entraîne la région dans une spirale meurtrière. La France et l'Europe doivent tout mettre en œuvre pour faire respecter le droit international.

Vladimir Poutine poursuit l'agression armée qu'il a initiée contre l'Ukraine il y a 3 ans, légitimé et conforté par les décisions de D. Trump et de B. Netanyahu au Moyen Orient qui agissent au mépris du droit international, comme un révélateur de relations internationales désormais dominées par la force et où le multilatéralisme est considérablement affaibli.

Aux Etats-Unis, le départ d'Elon Musk du DOGE n'arrête pas les politiques brutales, anti-sociales et qui minent toujours plus les fondements de la démocratie américaine, à l'image de la bataille judiciaire entre Donald Trump et le gouverneur de Californie, sur fond de menaces contre les juges, sur le sujet des expulsions de personnes sans papiers. La décision présidentielle d'expulser des habitant·es établi·es de longue date aux Etats-Unis est révélatrice de la politique trumpiste : après avoir toléré leur présence pendant des décennies sans parvenir à une régularisation de leur situation, le gouvernement américain se lance dans une véritable chasse aux migrant·es, séparant les familles, organisant des raids de la police de l'immigration. Donald Trump cherche ainsi à masquer les difficultés qui sont les siennes pour faire adopter un projet de budget. En flattant les relents populistes anti immigration, en ayant recours à l'armée pour faire exécuter ses décisions et en menant toujours une forme de guérilla contre la justice, Donald Trump continue d'inscrire son second mandat dans une forme d'autoritarisme s'approchant toujours plus d'une forme d'illibéralisme.

Situation de Cécile Kohler

La prison d'Evin où sont détenus Cécile Kohler, professeure de lettres et son compagnon Jacques Paris, a été visée par des bombardements israéliens. Le SNES-FSU dénonce ces frappes et exige la libération immédiate des deux otages français.

Environnement

A l'Assemblée nationale, ces quinze derniers jours ont été révélateurs de l'irresponsabilité d'une bonne partie de la classe politique. Retour des néonicotinoïdes, rétropédalage sur les ZFE (zones à faibles émissions), recul sur la lutte contre la bétonisation des espaces naturels et agricoles, reprise des travaux de l'A69... ces décisions confirment que le gouvernement et ses alliés font bien peu de cas de l'avenir des générations actuelles et futures. Emmanuel Macron a beau regretter le « détricotage » des politiques environnementales, son inaction pour faire face au changement climatique ainsi qu'une forme de complicité en refusant une rupture avec les politiques économiques et fiscales qui ont mené à la situation actuelle, sont avérées. Le vote des député·es RN en faveur d'un moratoire sur tout nouveau projet éolien et solaire quelques jours après avoir obtenu la relance massive du nucléaire confirme que sa politique n'est ni sociale, ni environnementale.

Un collectif de chercheurs et chercheuses a mis des chiffres sur la réalité et la gravité de la situation : « limiter le réchauffement planétaire sous 1,5 degré n'est désormais plus atteignable » en raison de l'incapacité des gouvernements à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Or, comme le montrent ces scientifiques, la quasi-totalité du réchauffement climatique sur la dernière décennie, est attribuable aux activités humaines. Il est illusoire de penser que l'adaptation est possible au rythme actuel et dans le cadre de ce modèle économique. En effet, la situation que nous vivons, à commencer par la vague de chaleur de ces derniers jours, s'inscrit dans un modèle économique, le capitalisme, qui par nature, conduit à l'exploitation et la raréfaction des ressources.

Le SNES-FSU poursuit son engagement pour une rupture avec ces politiques écocides. Cela passe par son implication croissante dans le collectif AES qui permet d'allier mobilisations pour des alternatives sociales et environnementales et actions directement liées au quotidien des collègues, à l'image de la consultation sur la bâti scolaire qui vient d'être lancée auprès de la profession.

Contexte politique

Le gouvernement poursuit sa fuite en avant xénophobe à l'image des opérations de contrôles et d'arrestations dans les gares et lieux de transports publics soit disant pour « lutter contre l'immigration irrégulière », organisées par le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau. Ces opérations sont un renoncement à l'humanisme et à la tradition d'accueil qui a fait l'histoire de la France. En réalité, elles peuvent s'apparenter à des rafles visant des travailleurs et travailleuses qui se rendent sur le lieu de travail et qui, pour une grande partie d'entre elles et eux sont sans titres de séjour à cause des durcissements successifs des politiques migratoires et des conditions de traitement de leur dossier. Le SNES-FSU réaffirme qu'il n'y a pas de crise migratoire, mais de graves carences des politiques d'accueil structurées au niveau national et européen. Il dénonce ces opérations décidées par un ministre de l'intérieur qui cherche à affirmer et consolider son positionnement politique dans la perspective d'une prochaine élection présidentielle, en se lançant dans une course à l'échalote avec l'extrême droite.

Ces stratégies politiciennes contribuent à la banalisation de la parole et des actes racistes qui ont des conséquences dramatiques, à l'image du meurtre islamophobe d'Aboubakar Cissé perpétré le 25 avril à la Grande Mosquée de La Grand-Combe, ou encore de l'assassinat d'Hichem Miroui, tué par un homme qui n'a pas fait mystère de ses motivations racistes, inscrivant ouvertement ses déclarations dans une forme de soutien au RN.

Un an après les élections européennes et le premier tour des élections législatives anticipées, tout montre que le RN et les idées d'extrême droite poursuivent leur enracinement dans la société, profitant des effets désastreux des politiques libérales menées par les gouvernements qui se sont succédés. Le SNES et la FSU doivent poursuivre dans les cadres existants (syndicaux, intersyndicaux et associatifs) le travail d'analyse et de lutte contre les idées d'extrême droite.

Depuis l'annonce d'un budget 2026 à 40 milliards d'économies, François Bayrou et ses ministres ne disent rien des pistes sérieusement envisagées, en dehors de quelques sorties médiatiques vite recadrées. Hausse de TVA, taxe sur les hauts patrimoines, suppression de niches fiscales, gel des dépenses, baisse du nombre de fonctionnaires, mise à contribution des retraité·es... les ballons d'essais se multiplient. Dans le même temps, les propositions pour faire contribuer les ultra-riches, à l'image de la taxe Zucman sont caricaturées pour mieux être repoussées par le gouvernement et ses soutiens. La perspective d'une « année blanche » serait loin d'être indolore et contribuerait à aggraver la crise sociale, environnementale et démocratique.

Face aux drames qui endeuillent l'École et la jeunesse

Une collègue AED, Mélanie G. a été tuée par un élève armé d'un couteau lors d'une opération de fouille de sacs, à l'entrée du collège F.Dolto, à Nogent (académie de Reims). Le SNES-FSU a immédiatement témoigné de son soutien à sa famille, ses proches et ses collègues. Il a aussi rappelé ce que doit être le rôle des AED alors même qu'il est souvent dévoyé par le manque de moyens et l'approche d'abord sécuritaire du climat scolaire.

Depuis plusieurs semaines, le ministère a engagé un travail sur le climat scolaire qui se limite à un recyclage des mesures existantes et à un patchwork de mesures sans cohérence, empilant les annonces sur les écrans ou les relations avec les familles.

Les derniers drames qui ont touché l'École et la jeunesse (à Nantes, à Nogent etc) ont fait l'objet de commentaires politiques et médiatiques immédiats. La récupération d'une partie de la classe politique sur le thème de l'ensauvagement ou la barbarie de la jeunesse est indécente et vise surtout à mettre à l'agenda médiatico-politique des mesures sécuritaires et de contrôle de la jeunesse. Dans le cas de Nogent, très vite, les ministres et les députés ont pointé l'urgence de la prise en charge de la santé mentale des jeunes, sans attendre la conférence de presse du procureur. Ce dernier a montré que le drame de Nogent n'était pas celui de Nantes où la question de la santé mentale était première. Si la santé mentale de la jeunesse est un sujet évident, qu'il est indispensable de traiter avec les moyens nécessaires, ce que n'a pas fait E.Borne à travers les assises de la santé scolaire, il est indispensable de sortir du schéma binaire d'analyse qui semble s'imposer à chaque drame qui touche l'École et la jeunesse : les agresseurs seraient soit des jeunes islamistes radicalisés, soit des jeunes touchés par une forme de souffrance ou de maladie mentale. Pour le SNES-FSU, la grille de lecture est plus complexe. Les dernières agressions violentes et médiatisées, souvent mortelles, sont systématiquement le fait de jeunes garçons qui s'en prennent bien souvent à des jeunes filles ou des femmes. On peut sans doute y lire l'influence de l'extrême-droite mais aussi celle des idées masculinistes. Si chaque situation est particulière, les analyses convergent vers une forme d'isolement de la jeunesse, pour des raisons multiples. Ce constat peut être mis en relation avec de nombreux facteurs (conséquence du confinement, disparition progressive de lieux de socialisation et de construction du collectif à l'École et en dehors, réformes de l'Éducation nationale). Ces analyses doivent être approfondies et doivent nous permettre d'appuyer nos exigences pour refaire du collectif, à travers des lieux de socialisation, de recréer du lien social, de la cohésion, dans l'École et en dehors, ce qui suppose de renforcer et conforter l'École publique.

Convention citoyenne sur le temps de l'enfant

Annoncée par Emmanuel Macron fin janvier, la convention citoyenne a commencé ses travaux le 20 juin. Ils doivent se poursuivre jusqu'en novembre. Le SNES-FSU a dénoncé l'exercice de diversion présidentielle au moment où l'École manque de tout et où les urgences sont nombreuses (salaires, carrières, attractivité, conditions de travail). Entre exercice d'exécutoire national sous forme de prof bashing, menaces sur les statuts, les congés et d'externalisation de certaines disciplines (éducation musicale, arts plastiques notamment), les risques sont nombreux. Le SNES-FSU rappelle qu'un travail, faisant consensus, a déjà été mené l'an dernier par une commission du CSE.

Budget 2026

Alors que les « arbitrages » sont attendus mi-juillet, le gouvernement ne cesse de communiquer sur la réduction des emplois publics comme source d'économie. En même temps qu'il refuse d'envisager de nouvelles recettes par la rupture avec sa politique fiscale inique au profit des ultra-riches, il ignore les besoins immenses en terme d'éducation, notamment dans le second degré public. C'est pourtant un enjeu de premier ordre pour le pays et sa jeunesse. Faire face à tous les besoins éducatifs, recréer les viviers de remplacement, offrir une offre de formation de qualité partout impose de revaloriser les métiers et de créer des emplois. Dans le second degré, la baisse démographique qui s'annonce doit être l'occasion de revoir le taux d'encadrement, d'étoffer les équipes pluri-professionnelles pour accompagner tous les élèves comme il se doit. La décennie à venir doit permettre de rattraper la dégradation du taux d'encadrement dans le second degré. En 7

ans de rentrées préparées sous la présidence Macron (rentrées 2018 à 2024), 8 865 emplois d'enseignants ont été supprimés dans le second degré public pour 7 441 élèves en plus. A la rentrée 24 pour maintenir le taux d'encadrement de 2017, il manquait 10 617 emplois. Le réseau privé est offensif, les directeurs se plaignent du manque de moyens avec parfois le relais des élus et le soutien des collectivités locales. Le SNES rappelle que des sources d'économies sont possibles et que l'argent public doit aller vers l'école publique. Il poursuit le travail engagé au sein du collectif pour une école publique laïque pour un plan de sortie du financement du privé par les fonds publics.

Égalité professionnelle femmes/Hommes

Le PNA adopté sans le vote de la FSU en décembre 2024 exige des académies qu'elles déclinent leur plan dans les 6 mois suivant la parution du PNA 2. Aucun moyen financier n'est dédié à la mise en œuvre des objectifs nationaux, laissant le soin aux académies de mesurer les inégalités (notamment de salaire et de carrière) sans moyen pour les résorber. Pire, les mesures en matière de rémunération et de carrière, voulues par l'administration piétinent les ambitions du plan avec le blocage des carrières au profit d'un "mérite", le déploiement de l'indemnitaire et du PACTE, les formations des personnels hors temps de service... L'axe santé des femmes au travail restera une coquille vide sans impulsion opérationnelle de la DGRH. Dans le même temps, la mise en œuvre des 90% de rémunération pendant un CMO va impacter directement la santé des femmes, et encore plus celles des femmes enceintes. L'axe 5 consacré à la lutte contre les VDHA part du postulat que les dispositifs fonctionnent partout, notre constat est tout autre ! Le dialogue social sur le suivi des dispositifs est très inégal selon la volonté politique des académies. Autant de contradictions et d'insuffisances ne permettront pas de répondre aux enjeux d'égalité professionnelle.

Carrières

La poursuite du gel de la valeur du point d'indice, et la dégressivité de la prime d'attractivité se traduisent par une évolution salariale qui ne compense pas l'inflation. Il n'y a donc aucune reconnaissance de l'expérience acquise. C'est la négation même du principe de carrière. La tentative avortée d'instaurer en classe normale un rythme unique d'avancement plus favorable, déconnecté de l'évaluation et commun à toutes et tous, aurait pu constituer un début de réponse, en accord avec nos mandats et en phase avec la recherche d'une plus grande égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'enjeu est d'en obtenir la mise en œuvre au plus vite.

L'augmentation des taux de promotion à la hors-classe, à partir de 2026, qui permettrait d'avancer le premier changement de grade, reste à ce stade une vague promesse sur laquelle pèse toujours la pression des contraintes budgétaires imposée par un gouvernement qui refuse obstinément de faire contribuer les plus riches.

Les fins de carrières sont, elles aussi, totalement oubliées, en particulier dans le second degré. Non seulement les taux de promotion ne prennent absolument pas en compte la pyramide des âges des corps concernés, mais le ministère prévoit de positionner un rendez-vous de carrière en amont de la plage d'appel sans en préciser à ce jour ni les modalités ni les répercussions sur les promotions. Pour le SNES-FSU, il est totalement inacceptable qu'un tel rendez-vous de carrière vienne bloquer définitivement des dizaines de milliers de collègues, dont 60 % sont des femmes, et les priver de toute perspective d'évolution salariale. Il y a urgence à définir des taux de promotions et un système de promotion qui permette à toutes et tous les collègues d'accéder aux indices terminaux de leur corps dans le cadre d'une carrière sans obstacles, déconnectée de l'évaluation.

Retraites

Le « conclave » n'en finit pas de ne pas déboucher sur des conclusions qui ont été écrites dès son installation. En conditionnant toute évolution de la réforme des retraites à un accord entre le patronat qui ne jure que par un nouveau report de l'âge légal et les syndicats qui portent l'aspiration jamais démentie de l'abrogation des mesures les plus régressives, à commencer par le recul à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation à 43 ans, le premier ministre s'est mis dans la main du

MEDEF. Il ne cherche rien d'autre qu'à faire la pseudo démonstration de l'adage tatchérien « There Is No Alternative ». L'instrumentalisation du COR dont le président a pris fait et cause pour la politique du gouvernement, est un nouvel épisode d'une bataille idéologique qui prive le débat public d'instruments d'objectivation pourtant nécessaires. Néanmoins, la majorité de la population, la très large majorité des salarié·es et des fonctionnaires soutiennent l'abrogation de la réforme Borne comme vient de le voter une majorité de député·es.

Protection sociale

La « recherche d'économies » est aussi le maître mot de la politique gouvernementale pour la sécurité sociale. En fait, il s'agit de couper dans les dépenses mais aussi de transformer profondément le financement de notre modèle social. L'hypothèse d'une TVA qui n'aurait de social que le nom serait une attaque gravissime contre les classes sociales les moins fortunées mais aussi contre le principe même du financement de la sécurité sociale. Chacun·e doit contribuer en fonction de ses moyens et non pas en fonction de sa consommation qui mobilise 100 % des ressources des plus pauvres. Au moment où on s'apprête à célébrer les 80 ans de la sécu, la réaffirmation de son principe fondateur est plus que jamais d'actualité. Chacun·e doit recevoir selon ses besoins, or les besoins augmentent. Ce ne sont donc pas les dépenses qu'il faut réduire aveuglément mais c'est la captation capitaliste qui gangrène notre système de santé qu'il faut remettre en cause.

Retraité·es

Ils et elles sont aussi dans le viseur du gouvernement qui fait preuve d'imagination pour leur faire les poches. La suppression de l'abattement fiscal de 10 %, la désindexation des pensions ou l'augmentation de la CSG sont autant de pistes qui ne feraient qu'aggraver les pertes de pouvoir d'achat des retraité·es à l'inverse du nécessaire progrès social vers des pensions décentes pour toutes et tous. Le système de retraite par répartition a permis d'abord, de faire reculer la pauvreté des retraité·es et ensuite, de rejoindre le niveau de vie des actifs et actives. En stigmatisant les retraité·es « privilégié·es » et « improductifs et improductives », le gouvernement prépare les esprits à une remise en cause profonde d'un modèle social qu'il faudrait au contraire conforter. C'est du côté des exonérations fiscales et sociales sources d'enrichissement qu'il faut aller chercher les gisements de financement.

Mutations

Pour la refonte des LDG mobilités ministérielles, une seule réunion a été organisée par la DGRH le 1^{er} avril 2025, avec des propositions sans cohérence entre elles et sans aucune réflexion approfondie. Pour un mouvement plus fluide, le SNES et la FSU continuent de rappeler leur mandat sur la création de postes de titulaires en nombre suffisant afin de couvrir tous les besoins du second degré et le barème comme seul moyen de départager les participant·es de façon équitable et transparente. Il rappelle que chaque agent·e doit pouvoir espérer obtenir satisfaction dans un délai raisonnable. Ainsi, les priorités légales exposées à l'article L512-19 du CGFP, même si elles doivent être prises en compte, ne doivent pas devenir des priorités absolues empêchant celles et ceux qui n'en bénéficient pas d'espérer obtenir une mutation. Le SNES rappelle son opposition aux postes à profil et s'opposera à toute tentative de mise en place par le ministère d'un système d'échanges de postes entre collègues qui ne respecterait pas les règles du mouvement. En concertation avec les autres syndicats de la FSU concernés, il portera ses mandats en matière de mobilité dès que l'occasion lui en sera donnée. Il exige que des simulations précises et complètes soient fournies en amont des GT afin d'étudier les conséquences de chacune des modifications proposées mais aussi de leur coexistence.

PAS

Pour généraliser les PAS, le ministère devait modifier l'article L. 351-3 du Code de l'éducation qui institue les PIAL et confie à la MDPH le soin de déterminer les conditions d'aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Début mai, après l'échec du passage en

force lors du budget 2024 retoqué par le Conseil constitutionnel, le gouvernement a soutenu une proposition de loi à l'Assemblée nationale. Il a proposé des amendements pour généraliser les PAS en 2027 et transférer au niveau local l'évaluation et la définition des besoins de chaque enfant en situation de handicap. Les changements apportés à l'article L351-3 par des amendements sont inacceptables comme le mot « horaire » supprimé qui laisse « quotité » sans précision avec le risque de donner moins d'heures d'accompagnement à chaque élève, ou encore la compétence de « premier niveau » pour les PAS réintroduite par un amendement. Le SNES, le SNUIPP et le SNUEP-FSU se sont adressés aux sénateurs et sénatrices pour les alerter. La proposition de loi a été modifiée à la marge au Sénat, remettant la MDPH au centre du dispositif mais créant toutefois les PAS. La commission mixte paritaire pourrait encore durcir les aspects négatifs de la loi. Le SNES-FSU continue de demander la suppression des PIAL et des PAS.

Emplois contractuels

Le SNES -FSU rappelle ses mandats de lutte contre la précarité de tous les personnels contractuels et non-titulaires du second degré.

AEd

Les vies scolaires sont très impactées par les retraits d'emplois et des dotations insuffisantes auxquels s'ajoutent les atteintes aux missions. Dans de nombreux établissements on impose aux AEd de pallier l'absence de moyens de remplacement de courte durée. Cette pression se traduit souvent par une gestion RH délétère, avec des chantages au renouvellement ou à la cédésation. Alors que les premiers AEd cédésés terminent leur troisième année en CDI et doivent bénéficier d'une réévaluation de leur rémunération, aucune grille nationale n'a été élaborée, ni même soumise à discussion. Certaines académies se lancent dans le désordre et proposent leur propre grille. D'autres se cachent derrière l'immobilisme du ministère. Le SNES-FSU exige la tenue de groupes de travail pour discuter de la rémunération de l'ensemble des AEd qui doivent bénéficier d'une progression salariale dès les premières années.

AESH

L'abrogation de la note de service sur la prise en charge de l'accompagnement méridien alors que le nouveau cadre de gestion n'est pas finalisé ou une période de vide réglementaire. Les conditions de cet accompagnement ne sont plus encadrées. Cela fait courir des risques de pressions et d'abus, notamment au regard du principe du volontariat qui était clairement affirmé dans la note de service. Le SNES-FSU exige que la concertation sur le cadre de gestion soit menée à son terme dans les plus brefs délais pour que celui-ci soit publié avant les congés.

Non-titulaires

La concertation sur le cadre de gestion des non-titulaires est sans cesse reportée par le ministère alors qu'il y a urgence à traiter l'harmonisation par le haut des grilles académiques pour mettre fin à des injustices criantes et à la concurrence entre académies, entre disciplines ou entre établissements. Plus largement c'est l'amélioration de l'ensemble des aspects de la gestion des non-titulaires qui doit être discutée.

Le SNES-FSU exige le ré-emploi des 500 non-titulaires dont le rectorat de Créteil a annoncé le non-renouvellement, il rappelle son mandat d'un plan de titularisation et exige l'ouverture de discussion en ce sens.

Plan Avenirs

Le Plan Avenirs annoncé par Borne en juin marque un pas de plus vers le transfert des missions d'orientation aux enseignant·s avec la création d'une certification en orientation. Les autres mesures privilégient le développement des compétences à s'orienter, la privatisation et l'entrée toujours croissante des régions ! Elles ne visent pas l'émancipation de la jeunesse par la formation initiale et la poursuite d'études ambitieuses pour toutes et tous, mais plutôt une insertion rapide au moindre

coût pour le plus grand nombre. La plate-forme Avenirs de l'Onisep pourrait être utilisée comme outils de pilotage pour l'accompagnement des élèves à l'orientation. Le SNES-FSU rappelle qu'il s'agit seulement d'un outil et que les enseignant·es, CPE et PsyEN sont concepteurs et conceptrices de leur métiers. Il défendra les personnels qui pourraient subir des pressions pour l'utiliser. L'Onisep doit être restauré dans ses missions initiales. Enfin le réseau des CIO doit être sauvegardé et ne peut faire les frais des coupes budgétaires.

Le Plan Avenir prévoit aussi une refonte des programmes de SNT en Seconde pour la rentrée 26 dans la perspective de « susciter des vocations vers les filières industrielles ». La filière STI2D serait aussi « repensée » dès la rentrée 26. Le SNES-FSU communiquera aux collègues les informations qu'il obtiendra auprès de l'IG et de la DGESCO suite aux audiences qu'il a sollicitées.

Collège

Le rapport de l'Inspection générale sur les groupes de niveau en Sixième et Cinquième confirme toutes les analyses du SNES-FSU, enrichies depuis par d'innombrables témoignages du terrain (enquête à la rentrée, stage syndicaux, etc.). La relégation des élèves les plus fragiles dans un même groupe, le creusement des inégalités et la désorganisation systématique des collèges ont été observés par l'Inspection générale qui demande donc l'abandon des regroupements. Le rapport souligne l'intérêt des effectifs réduits et le besoin exprimé par les élèves pour un groupe classe permanent. Des attentes sur l'évaluation des élèves, les progressions communes et les formations sont formulées et pourraient encore renforcer des orientations sur lesquelles le SNES-FSU alerte et contre lesquelles il continue de combattre. Dans l'immédiat, le SNES-FSU appelle les équipes à se saisir des recommandations de l'Inspection générale pour agir, notamment en Conseil d'administration avec un vœu disponible en ligne, contre toute organisation en groupe de niveau à la rentrée en Sixième et Cinquième. Parallèlement, il exploitera ce rapport pour faire annuler en Conseil d'État les nouveaux décret et arrêté publiés au JO en avril 25, en motivant une fois encore son recours pour montrer l'erreur manifeste d'appréciation du ministère.

Concomitamment à la publication du rapport, le ministère a adressé un courrier aux directions des collèges pour leur enjoindre de maintenir les « groupes de besoins ». Cet écrit n'a aucun caractère réglementaire. Pour contrer toute nouvelle offensive, les équipes pourront s'appuyer sur le rapport des IG dont une liste de citations est disponible en ligne.

Examens

La crise de recrutement et la pénurie de personnels conduisent des élèves à ne pas avoir de professeur·es pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois y compris sur des classes à examen. La période des examens met en évidence les effets délétères des réformes Blanquer du bac et du lycée (contrôle continu, autonomie accrue des établissements, concurrence entre établissements et entre disciplines,)

Le SNES-FSU a alerté très tôt le ministère sur la charge de travail des collègues de français et philosophie pendant le baccalauréat et la nécessité d'officialiser clairement leur dispense de surveillance des épreuves. L'absence de réponse nous a conduit à appeler les collègues à se mettre en grève, seule alternative pour des collègues de français pour trouver le temps de travailler les récapitulatifs des candidat·es à interroger à l'oral. D'autres retours de collègues ont été portés à la connaissance du ministère par le SNES-FSU : en SES ou en SVT et Physique-chimie où des collègues ont contesté devoir corriger seuls l'épreuve d'enseignement scientifique des candidats individuels. Le SNES-FSU a obtenu le principe d'un groupe de travail à la rentrée pour faire un bilan de cette session. Le SNES-FSU le préparera avec les S3, en interrogeant les associations disciplinaires et en englobant toutes les problématiques : calendrier des épreuves qui n'est plus concerté, sur-convocation dans certaines disciplines, déplacement inutile de collègues, multiplication de candidat·es individuel·les inscrit·es dans les lycées à l'étranger ou en BTS (élèves issu·es du privés), correction sans décharge de cours (cas des collègues en CSD en collège, en BTS, TZR, CTEN) etc.

Pour le DNB, le SNES-FSU demande que l'épreuve orale soit systématiquement rémunérée et que son indemnité soit revalorisée (4,11 € de l'heure actuellement) comme celles des corrections des copies (0,75 €) en comptant deux copies pour l'épreuve de français, et une pour chaque correcteur en sciences et technologie. Dans l'immédiat, le SNES-FSU demande une demi-journée banalisée pour faire passer l'oral du DNB et si l'horaire de service hebdomadaire d'un·e professeur·e est dépassé à cette occasion, des HSE doivent être attribuées.

Lycée

L'épreuve anticipée de mathématiques en Première générale et technologique, l'épreuve pratique en STI2D, la réécriture annoncée du programme de SNT en lien avec la rénovation de la série STI2D modifieront encore une fois la structure des enseignements et du baccalauréat sans que ne soit discuté l'ensemble des mesures. En plus des concertations sur les épreuves d'examens, le SNES-FSU maintient sa demande de bilan du lycée Blanquer pour préparer une remise à plat. Il continue de revendiquer l'abrogation de Parcoursup alors que des rapports se multiplient pour dénoncer les conséquences délétères de cette sélection qui prive des milliers de jeunes de poursuite d'études. L'accident d'un élève de seconde lors du stage obligatoire en entreprise illustre tragiquement que les entreprises ne sont pas des lieux de formation ni de sécurité pour les mineur·es. Le SNES-FSU rappelle sa demande de suppression du stage obligatoire de troisième et de seconde.

Éducation prioritaire

A la suite du rapport de la Cour de comptes, le Sénat a diffusé ses propres préconisations. Elles visent la pondération REP+, les seuils de dédoublement en CP/CE1, la mise en place d'une allocation progressive des moyens et la suppression de toute labellisation ! Le SNES-FSU rappelle que la carte figée depuis 2015 occulte les évolutions sociales et économiques alors que la pauvreté ne cesse de se répandre et affecte bien plus d'élèves. Des décalages deviennent insupportables et doivent être corrigés. Seize collèges avec un IPS inférieur à 80 sont situés hors de l'éducation prioritaire, dont cinq ont même un IPS inférieur à 75. Le SNES-FSU revendique des concertations sur la carte et une politique nationale d'Éducation prioritaire dans un périmètre plus ambitieux, intégrant des lycées et des moyens pour ne léser personne. Il prend des initiatives, y compris en intersyndicale, notamment lors du CSA ministériel du 2 juillet, pour exiger l'ouverture de discussions et aboutir à une refonte de la carte, sur la base d'une carte élargie sur des critères partagés et intégrant les lycées. Le SNES-FSU fera notamment valoir l'urgence de mesures immédiates pour les établissements non classés à ce jour, en dépit de leur situation scolaire, économique et sociale objectivée par des indicateurs. La relance de la politique d'éducation prioritaire comme élément majeur de démocratisation sociale et scolaire doit s'inscrire dans un plan de lutte contre les processus de ségrégation sociale et scolaire qui se mettent en place sur un grand nombre de territoires en lien aussi avec la présence et la concurrence de l'enseignement privé.

Formation initiale

La réforme de la formation initiale se traduit par une déqualification majeure des métiers du second degré, faisant des enseignant·es et CPE de simples exécutant·es. Loin de répondre au problème historique de crise de recrutement, elle va accroître le phénomène de déclassement social de nos métiers. La réforme va en outre dégrader les conditions de travail des collègues en service partagé dans les Inspe, des formateurs et formatrices de l'université exposé·es au risque de secondarisation des contenus et à la remise en cause des libertés académiques. Les concertations qui devaient s'achever le 20 juin reprendront à la rentrée. Très peu d'arbitrages sont rendus et de nombreuses questions n'ont pas été traitées (une nouvelle échelle de certification pour les tuteurs, tutrices, formateurs et formatrices ; des référentiels de formation pour le second degré ; etc.). Le choix du ministère de penser la réforme pour le premier degré et d'étirer cette modélisation au second degré conduit à une impasse : ses particularités liées à la diversité des disciplines, des statuts, des lieux d'exercice ne sont pas anticipées par le ministère. La diversité des viviers de lauréat·es au CAPES

(plus de 20 % sont des étudiant·es en Master disciplinaire et non en MEEF), n'est pas davantage prise en compte. Le ministère s'enferme en effet dans une logique de continuum de formation licence-master qui n'aura pas de réalité pour le second degré mais deviendra la norme dans le premier degré avec la LPE. Le SNES-FSU qui a multiplié les critiques sur la réforme, a fait l'unité au CSE pour dénoncer la charge de travail des M2. Sa demande de plan pluriannuel de recrutement est aussi reprise désormais par plusieurs organisations. Le récent rapport du Haut commissariat au plan souligne que le concours en L3, même cumulé à la baisse des besoins sous l'effet du déclin démographique, ne résoudra pas la crise de recrutement, particulièrement dans le second degré. Le SNES-FSU poursuit sa campagne pour des mesures salariales et pour obtenir un moratoire de la réforme pour la repenser.

Action

A travers ses prises de positions ou campagnes propres, fédérales ou intersyndicales (« urgence pour le 2d degré », l'alerte intersyndicale sur le budget 2026, sur le « Choc des savoirs », « la formation initiale » etc.), le SNES-FSU a su faire partager ses analyses avec une grande partie de la profession. Les perspectives budgétaires dans l'Éducation nationale (suppressions d'emplois, reniement des arbitrages budgétaires sur les carrières), sur la fonction publique (austérité sur la masse salariale), les services publics ainsi que les politiques éducatives qui se mettent en place (formation initiale) ou se poursuivent (« Choc des savoirs », bac, lycée, Parcoursup) sont la confirmation d'un projet politique visant à attaquer frontalement et dénaturer le sens même du service public d'Éducation, ses métiers, ses ambitions, son organisation, ses personnels et notamment dans le Second degré. Ces changements structurels, s'ils se concrétisaient, ne seraient pas sans conséquence pour l'École, notre société et notre démocratie. L'École est bien à un point de bascule de plus en plus proche. Cela doit nous amener à élever le rapport de force avec le gouvernement à travers la construction d'actions majoritaires. Cela passe nécessairement par un temps de préparation, où le SNES, avec la FSU et le cas échéant en intersyndicale, engage une campagne sur des revendications claires (Budgets, salaires et carrières, effectifs des classes et défense du métier) afin de convaincre les collègues d'entrer rapidement et de manière durable dans la mobilisation. Il s'agit ainsi de sortir des échecs des mobilisations de cette année.

Elle est l'occasion de porter et partager notre projet pour le 2d degré, celui d'une École émancipatrice où les personnels sont reconnus, revalorisés et confortés et pour plus de temps scolaire.

Les questions de salaires et de carrière sont de loin les premières préoccupations des collègues. La mobilisation s'impose pour gagner la revalorisation de toutes et tous.

Le SNES-FSU mène une campagne pour rappeler aux collègues que les acquis déjà obtenus par le SNES (création de la HC et accès généralisé, PPCR, doublement de l'ISOE...) dans des contextes difficiles.

Il développe des outils pour montrer les pertes de salaires, collectives comme individuelles au moyen de tableaux, graphiques ou d'outils du type simulateurs de perte de salaires et illustrer les conséquences du blocage de l'accès à la classe EX sur les pensions.

Quel que soit le corps ou la catégorie, plusieurs leviers permettent d'augmenter les traitements : revalorisation du point d'indice, dont les effets bénéficient à toutes et tous, titulaires ou non, professeur·es, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH ; suppression des premiers échelons des grilles, trop faiblement rémunérés ; ajout de points d'indice et accélération de l'avancement ; intégration des primes dans le traitement indiciaire ; plan de titularisation des agent·es non-titulaires selon des voies diversifiées ; création d'un corps de catégorie B pour les AESH...

Le calendrier inédit de présentation du budget (premières annonces début juillet puis débat budgétaire classique autour du PLF à l'automne 2025) et l'urgence de la situation amène à séquencer l'organisation de cette mobilisation éducation :

- première semaine de juillet : diffusion des résultats de la consultation flash « état d'esprit » des collègues, avant les premiers arbitrages budgétaires, afin d'exiger des arbitrages budgétaires favorables au 2d degré et à ses personnels, en particulier sur les questions de rémunération et de carrière. Ces exigences seront aussi mises en perspectives avec la crise d'attractivité : de nombreuses analyses, dont celle du Haut Commissaire au Plan, rejoignent celles du SNES-FSU et mettent en avant l'urgence d'une revalorisation des personnels.
 - le SNES-FSU annoncera qu'en cas d'arbitrages budgétaires défavorables, il organisera une rentrée offensive et inédite placée sous le signe de la mobilisation dans la durée. Il s'agit ainsi d'inscrire dans l'esprit des collègues et dans le débat public à la fois l'urgence d'agir pour le 2d degré et le service public d'Éducation et la détermination de la profession à agir.
 - le SNES-FSU annoncera ainsi, avant le départ en vacances, déposer un préavis de grève pour tout le mois de septembre : il appellera les collègues à s'en saisir pour les actions liées aux conditions locales de rentrée. Les modalités de mobilisations nationales, notamment autour du budget, seront précisées dans les instances de rentrée en lien avec la profession, notamment à travers les AG et HIS de prérentrée. La perspective est bien celle d'une mobilisation, par la grève, qui pourra s'inscrire dans la durée, avant les vacances d'automne.
 - il fournira le matériel nécessaire aux S1 pour la prérentrée : trame d'HIS, affiche, publications.
 - le SNES-FSU mettra en place, comme les trois dernières années, une enquête flash sur la part des postes non pourvus à la rentrée. Ce chiffre désormais installé dans le paysage, sera un élément de la campagne sur la crise de recrutement et la nécessaire revalorisation des personnels.
- Le SNES-FSU popularisera aussi ces demandes en le présentant sous forme de plan d'urgence pour le 2de degré et l'Ecole publique.

Le SNES-FSU proposera aussi ce plan d'action à la FSU et prendra des contacts avec l'intersyndicale éducation, notamment après les annonces budgétaires en juillet et à la rentrée, ainsi qu'aux fédérations de parents d'élèves et aux syndicats lycéens

Le SNES, avec la FSU mettra toutes ses forces dans la campagne des élections professionnelles qui devra se développer toute l'année dès la rentrée 2025. La place de la FSU doit être renforcée dans la Fonction publique de l'État comme dans la territoriale, dans l'intérêt des collègues et des services publics.

Après l'échec, sans surprise, du conclave, le SNES et la FSU réaffirment avec force leur exigence d'abrogation de la réforme de 2023. Cela passe par la relance du matériel montrant notamment que des financements sont possibles pour revenir sur les 64 ans. La FSU sera à l'initiative d'expressions sur un arc le plus large possible pour dénoncer le chantage du patronat qui a bloqué, depuis le début, toute discussion et perspective de progrès social. Elle travaillera aussi à la construction de mobilisations intersyndicales, dans l'unité la plus large, pour porter sa revendication, toujours majoritairement partagée dans la population, d'abrogation de la réforme Borne de 2023.

Avec les outils qu'il a développés (publications, simulateurs...), le SNES-FSU amplifie sa campagne auprès des actifs et des retraités sur ce qu'est la PSC, ses problèmes et ses dangers, ainsi que sur ce que sont les revendications du SNES-FSU en matière de protection sociale

Face aux menaces qui pèsent sur les retraité·es, le SNES-FSU demande le maintien de l'abattement fiscal des 10% et la revalorisation des pensions au minimum au niveau de l'inflation. Il s'oppose à l'augmentation de la CSG et à la « TVA sociale ». Il défend les pensions de réversion et les droits

conjugaux qui sont attaqués alors qu'ils devraient être améliorés. C'est sur ces bases, auxquelles s'ajoutent la défense de la santé et des services publics, que le Groupe des 9 appelle dès aujourd'hui à une action nationale unitaire en octobre. Les retraité·es, avec le SNES-FSU, mobiliseront pour assurer le succès de cette initiative.

Le PLFSS présenté par le gouvernement à l'automne sera sans doute marqué par de nouvelles attaques contre la Sécurité Sociale, mettant toujours plus à mal ses principes de solidarités, notamment intergénérationnelles. Dès la rentrée, le SNES, avec la FSU organisera une campagne sur la force de notre modèle de protection sociale, s'inscrivant ainsi pleinement dans la campagne pour les 80 ans de la Sécu. De nombreuses initiatives locales sont déjà programmées tout au long de l'automne : le SNES-FSU les relayera et incitera ses syndiqué·es à y participer.

Les déclinaisons académiques du PNA 2 confirme l'absence d'ambitions de ce ministère pour l'égalité professionnelle. Le SNES-FSU fera des débats et des votes dans les CSA-A des moments d'expressions des insuffisances de l'administration qui ne permettent pas de répondre aux enjeux d'égalité professionnelle. Il fera aussi un bilan national des PNA académiques et des votes qui servira à nourrir ses interpellations du ministère et du gouvernement pour rendre effective l'égalité professionnelle et la lutte contre les VSS.

Le SNES-FSU se mandate également pour construire une campagne AED, sur la base de ses mandats, dans le cadre d'un plan d'action avec différents temps forts et qui devra aboutir à une journée de grève dans le courant du deuxième trimestre de l'année 2025/2026.

Il poursuit la diffusion de la campagne intersyndicale « AESH, un vrai métier, un vrai corps de fonctionnaires » à travers la relance de la pétition intersyndicale, des mails OSTIC et du matériel à diffuser à la rentrée dans les établissements. Cette campagne de terrain est le préalable incontournable à une mobilisation d'ampleur des AESH et de l'ensemble de ces personnels au printemps 2026. Le SNES, avec la FSU, construira un calendrier avec des temps forts identifiés qu'il proposera à l'intersyndicale AESH.

Dans le cadre de ses mandats pour la résorption de la précarité des non-titulaires et notamment de la réalisation de son mandat d'un plan de titularisation, le SNES-FSU se mandate pour porter dans la FSU la construction d'une journée de lutte contre la précarité dans la première partie de l'année scolaire.

Le SNES-FSU poursuivra son investissement dans la campagne de l'AES sur la rénovation écologique du bâti scolaire, en organisant des mobilisations et en investissant ces questions dans les instances, en particulier celles où siègent les collectivités territoriales. Dans les F3SCT, des exigences sur le diagnostic des établissements seront portées, en s'appuyant notamment sur le décret du 27 mai 2025. Le SNES-FSU demandera des mesures d'urgence d'adaptation à la chaleur et des protocoles précis et contraignants. Le bac et le brevet doivent tenir compte des températures que nous subissons en juin, en proposant a minima des épreuves le matin uniquement. Le SNES-FSU continuera à informer et à former les militant·es et les personnels pour agir à tous les niveaux sur les enjeux d'écologie et de bâti scolaire.

La place prépondérante du numérique et l'introduction à marche forcée de l'IA dans l'éducation doivent faire l'objet d'un moratoire. Le SNES-FSU défend un principe de précaution de l'usage de l'IA en éducation. Il continue à populariser ce mandat en diffusant largement à la professions ses analyses.

Mutations dans l'intérêt du service utilisées par l'administration pour répondre aux situations de tensions dans les collèges et les lycées qui visent d'abord nos S1, accusations de prétendues fautes

professionnelles à l'occasion d'activités syndicales, enquête administratives opaques et sans contradictoire... alors que les représentants syndicaux, en particulier celles et ceux du SNES sont en première ligne dans les établissements pour dénoncer les travers et les dangers du management toxique de chef·fes d'établissement, elles et ils se retrouvent visé·es par des sanctions liées directement ou non à leur activité syndicale. Le SNES-FSU dénonce cette répression syndicale. Il rappelle que nul ne peut être inquiété pour son action syndicale à l'intérieur de l'établissement. Il exige la pleine application du droit syndical dans les établissements.

Votes

Texte Émancipation : 2 P, 48 C, 0 A, 13 NPPV

Texte EE : 12 P, 49 C, 0 A, 3 NPPV

Texte UA : 60 P, 2 C, 2 A, 0 NPPV